

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

Plan Local d'Urbanisme

Fontenailles

ELABORATION	1 ère REVISION
prescrite le : 21 mai 2014	prescrite le :
arrêtée le : 13 juin 2016	arrêtée le :
approuvée le : 15 décembre 2017	approuvée le :
modifiée le :	modifiée les :
arrêtée le :	révision simplifiée le :
approuvée le :	mise à jour le :

PIECE N° 5. C .1.1
**ANNEXE
SANITAIRE
EAU POTABLE
NOTICE**

agence d'aménagement et d'urbanisme



hôtel entreprises, rue Marchevant 77280 HOUILLIES
Tel.: 01.60.70.25.08. Fax.: 01.60.70.29.20

VU pour être annexé à la délibération du :
15 décembre 2017

COMMUNE DE FONTENAILLES

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXE SANITAIRE "ALIMENTATION EN EAU POTABLE"

I - DONNEES GENERALES

A - Situation administrative :

Maître d'ouvrage : commune de Fontenailles
Mode d'exploitation : affermage par Véolia Eau

B - Population :

population actuelle : 1 064 habitants
population future : 1200 habitants en 2030.
Besoins en jour de pointe : environ 200 m³/jour (ratio de 200 litres par personne par jour)

Population légale 2012 de la commune, en vigueur le 1er janvier 2015.

Population municipale	Population comptée à part	Population totale
1 064	9	1 073

II - ETAT ACTUEL DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

A - Ressources :

Source : ARS Ile-de-France (www.ars.iledefrance.sante.fr)

La commune de Fontenailles est actuellement alimentée en eau potable par la nappe souterraine des calcaires de Champigny. L'autorité régissant la production et le traitement de l'eau est le Syndicat Intercommunal d'Assainissement d'Eau Potable (SIAEP) Bailly Carrois et sa Région.

Depuis 1982, la Commune est raccordée au FI 400 de Melun pour l'eau potable.

L'eau d'alimentation du réseau communal est résultée conforme aux exigences de qualité en vigueur (prélèvement en mars 2015).

Origine de l'eau :

Eau souterraine provenant d'un champ captant de six puits situés à Livry-sur-Seine captant la nappe des calcaires de Champigny.

L'eau issue de ces ressources subit un traitement visant à éliminer les pesticides.

La gestion est assurée par Véolia Eau.

B - Réseau :

Voir « Annexe sanitaire Eau Potable – Plan ».

III - DIAGNOSTIC SUR L'ETAT ACTUEL

Qualité de l'eau (source : http://www.sante-iledefrance.fr/eau/dep77/q77_14/191.pdf)

La Délégation Territoriale de Seine et Marne est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 26 échantillons prélevés en production et des 12 échantillons prélevés en distribution.

- Bactériologie : Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Eau d'excellente qualité bactériologique. Tous les prélèvements sont conformes.

- Nitrates : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

Eau conforme à la limite de qualité, contenant peu de nitrates :

Moyenne : 14,1 mg/l

Maximum : 16,7 mg/l

- Dureté : Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

Eau calcaire : Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé.

Moyenne : 26,7 °F

Maximum : 28,6 °F

- Fluor : Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Eau conforme à la limite de qualité, très peu fluorée :

Moyenne : 0,1 mg/l

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

- Pesticides : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2.

Eau conforme à la limite de qualité.

Classe C. Valeur maximale inférieure au seuil de détection. Nombre de prélèvements : 11
(Classe C = La teneur n'a jamais dépassé 0,1 micro gramme par litre)

- Conclusion : L'eau distribuée en 2014 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

*

* *

IV - DISPOSITIONS ENVISAGEES

Néant.

*

* *